

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté -Égalité - Fraternité

DÉPARTEMENT DE L'YONNE



Communauté de Communes  
de l'Agglomération Migenoise

La vie comme vous l'aimez !

Arrêté n° 143/2025  
Portant fermeture des installations sportives de la  
Communauté de Communes de l'Agglomération  
Migenoise

ARRÈTE DU PRÉSIDENT

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migenoise,

VU les articles L.2144-3, L.2211-1, L.2212-1 et suivantes du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de fermer les installations sportives de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migenoise pendant les vacances de fin d'année.

ARRÊTE

**Article 1er.** Les installations sportives suivantes, seront fermés à compter du mercredi 24 décembre 2025 au dimanche 04 Janvier 2026 inclus :

La Salle des Sports, 24 bis Avenue de l'Europe, 89400 Migennes  
Gymnase du COSEC, Rue Claude Debussy , 89400 Migennes  
Salle de Gym, Rue de l'Égalité, 89400 Cheny

**Article 2 –** Ampliation de cet arrêté est transmise à tous les utilisateurs habituels de ces installations.

**Article 3 :** Le Président de la CCAM, la Directrice Générale des services et l'OICS sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Migennes, le 17 décembre 2025

Le Président,

François BOUCHER



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 089-248900383-20251218-ARR143\_2025-AR

S<sup>2</sup>LO